

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1591**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault et appartenant à M. Lucas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010**Décision n° B-2010-1591**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault et appartenant à M. Lucas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Lyon propose l'acquisition de l'immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault à Lyon 8°, appartenant à monsieur Lucas, afin de le mettre à la disposition, sous forme de bail emphytéotique de 55 ans, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat.

Il s'agit d'une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, libre de toute location ou occupation, édifiée sur une parcelle d'une superficie de 133 mètres carrés et cadastrée sous le numéro 319 de la section AZ.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-dessous désigné pour un montant de 257 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Ce bien serait acquis en vue d'une mise à disposition de l'OPH Grand Lyon Habitat dont le programme consiste en la réhabilitation et la mise aux normes de sécurité et de confort d'un logement en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 95 mètres carrés.

Considérant que cette acquisition pourrait faire l'objet :

- d'une subvention du Conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2006-3200 du conseil de Communauté du 23 janvier 2006,

- d'une subvention du fonds d'aménagement urbain (FAU) Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du conseil de Communauté du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 257 000 €, de l'immeuble situé 6 bis, rue Jules Valensault à Lyon 8° et appartenant à monsieur Lucas, dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 1761 le 11 janvier 2010, pour un montant de 18 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1761, à hauteur de 257 000 € pour l'acquisition et de 3 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.